



ACADÉMIE DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à l'action éducative et à la pédagogie - DAEP

Dossier suivi par
Véronique Bluteau-Davy
Directrice de la Pédagogie
Tél : 02 40-37 38 53
Mél : ce.daep@ac-nantes.fr

Inspection pédagogique régionale

Michel DURIF et Valérie LEJEUNE
IA-IPR d'Histoire-Géographie
Mél : michel.durif@ac-nantes.fr
Mél : valerie.lejeune@ac-nantes.fr

4 rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes Cedex 3

Nantes, le 16 octobre 2024

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire
Rectrice de l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

à

Mesdames les cheffes d'établissement
Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs de CFA

S/C Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs d'académie
Directrices et Directeurs académiques des
services de l'Education Nationale

Objet : Organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation - session 2024-2025

Créé en 1961, le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) vise à faire vivre les valeurs de la République et à transmettre la mémoire de la Résistance et de la Déportation.

Le concours est ouvert aux élèves de troisième des collèges et aux élèves des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels et des lycées polyvalents, publics et privés sous contrat d'association avec l'État ainsi qu'aux élèves de niveau équivalent scolarisés dans les établissements d'enseignement relevant d'autres ministères (agriculture, armées, mer...)¹.

Les élèves ont la possibilité de participer de façon individuelle en rédigeant un devoir en classe. Ils peuvent aussi s'engager dans la réalisation d'une production collective accompagnée d'un texte qui présente la démarche du projet.

Pour 2024-2025, le thème du concours est : « Libérer et refonder la France (1943-1945) ».

Pour préparer leurs élèves, les professeurs pourront s'appuyer sur les nombreux partenaires présents dans l'académie (associations, musées, centres d'archives, ...) qui proposent chaque année des ressources documentaires variées et utiles. Les participants au concours pourront également consulter la note de cadrage annuelle du thème et la brochure pédagogique du concours coordonnée conjointement par la Fondation Charles de Gaulle et la Fondation de la France Libre. Le règlement, les procédures d'inscription, le calendrier et les réalisations attendues sont précisés sur le site du concours. Les établissements doivent inscrire leurs candidats, avant le samedi 1^{er} février 2025, sur l'application ADAGE en répondant à l'appel à projets « Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) ».

Chaque année, les élèves produisent des travaux de grande qualité qui méritent d'être valorisés. C'est la raison pour laquelle j'invite les établissements à réfléchir à des modalités de conservation et de valorisation des productions.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et sur celle des enseignants pour préparer les élèves à ce concours qui comporte un enjeu civique essentiel

Katia BÉGUIN

¹ Article 3 de l'arrêté du 23 juin 2016 (« Le concours est également ouvert aux élèves, d'un niveau scolaire équivalent à ceux mentionnés à l'article 2, scolarisés au sein des établissements suivants :

- les maisons d'éducation de la Légion d'Honneur ;
- les lycées de la défense ;
- les lycées professionnels maritimes et aquacoles ;
- les établissements d'enseignement secondaire technique relevant du ministère chargé de l'agriculture : établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole privés sous contrat d'association avec l'État (lycées, CFA, maisons familiales et rurales...);
- les établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère chargé de l'éducation nationale ;
- les centres de formation des apprentis (CFA).